

|  |   |                     |
|--|---|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i>Délibération</i> |
|  | <b>Séance publique du 26 septembre 2024</b>                                       | <b>N° 2024-462</b>  |

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre  
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre  
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre  
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre  
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre  
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre  
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre  
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre  
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |                                     |                     |
|---|-------------------------------------|---------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>Conseil du 26 septembre 2024</b> | <b>Délibération</b> |
|   |                                     | <b>N° 2024-462</b>  |

---

## **Appel à projets "Chêne" - Demande de financement - Décision - Autorisation**

---

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'urgence écologique et sociale étant au centre des politiques métropolitaines, Bordeaux Métropole s'est notamment engagée dans l'appel à projets MERISIER porté par la Fédération nationale des collectivités territoriales concédantes et régies (FNCCR) dans le cadre du programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), ce qui a permis d'accélérer l'émergence de projets de rénovation énergétique d'établissements scolaires.

Afin de poursuivre l'effort engagé, la Métropole a candidaté à l'appel à projets « Chêne » porté par la FNCCR, en constituant un partenariat avec la commune de Bordeaux et son CCAS, la commune de Bègles, la commune d'Eysines et l'ALEC 33. Le fonds Chêne du programme ACTEE+ vise à apporter un soutien financier aux collectivités pour faciliter les projets de rénovation énergétique de tous types de bâtiments publics et augmenter le taux de passage à l'acte travaux.

L'objectif de la candidature est de développer le réseau d'animateurs/facilitateurs notamment grâce au recrutement d'experts économes de flux mutualisés afin de poursuivre la méthodologie de travail initié sur l'appel à projet MERISIER pour :

- poursuivre les instrumentations nécessaires en lien avec le suivi des consommations d'énergie et la vérification de la performance par la mesure,
- poursuivre l'identification d'études à réaliser sur des bâtiments prioritaires,
- construire des trajectoires (techniques et financières) de performance énergétique de long terme en phase avec les enjeux du décret tertiaire,
- piloter des plans d'actions par bâtiment,
- développer la formation et l'accompagnement au changement.

La Métropole de Bordeaux profite de l'opportunité de l'appel à projets « Chêne » pour accélérer sa forte implication dans la réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES et la production d'énergies renouvelables et, plus généralement, dans la préservation de l'environnement à l'échelle du territoire.

L'appel à projets Chêne se décline en plusieurs « saisons », permettant ainsi une nouvelle candidature pour chaque saison valorisant de nouvelles actions éligibles et de nouveaux membres le cas échéant.

Par soucis d'efficacité et de simplicité, Bordeaux Métropole assurera la coordination du groupement et sollicitera les financements de la FNCCR pour l'ensemble du projet. Une convention de partenariat, entre les communes, le CCAS de Bordeaux, l'ALEC 33 et Bordeaux Métropole précisera les modalités d'intervention et de financement de chacune

des parties et désignera Bordeaux Métropole, comme chef de file. A ce titre, Bordeaux Métropole percevra les cofinancements et reversera à chaque bénéficiaire la part du financement qui lui revient, sur la base des dépenses acquittées et au prorata de la participation de chacun au projet.

Dans le cas où le financement de la FNCCR serait moindre, Bordeaux Métropole et chaque partenaire prendraient à leur charge la différence au prorata de leur participation au projet.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5217-2,

**VU** le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », pris en application de l'article 175 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN),

**VU** l'arrêté du 28 novembre 2022 paru au JORF du 09 décembre 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Métropole de candidater à l'appel à projets « Chêne » porté par la Fédération nationale des collectivités territoriales concédantes et régies dans le cadre du programme ACTEE+,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser la Présidente à solliciter les financements au titre du groupement et à signer les conventions et éventuels avenants afférents à ces cofinancements et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

**Article 2 :** de signer la convention partenariale avec les partenaires, et de reverser à chacun la part du financement au prorata de son engagement financier,

**Article 3 :** d'imputer les dépenses correspondantes au projet au budget principal, chapitre 21 et 23, articles 211 et 23151, fonction 844 des exercices 2018 et suivants ; et les recettes sur le budget principal, chapitre 13, article 1322 et 13272, fonction 844 des exercices 2018 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

|   |   |
|---|---|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>4 OCTOBRE 2024</b> | Pour expédition conforme,<br>par délégation,<br>la Vice-présidente,<br><br>Madame Claudine BICHET |
| <b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b><br><b>4 OCTOBRE 2024</b> |   |